

Madame Anne-Claire BOUX

Adjointe au Maire de Paris chargée des affaires scolaires et de la petite enfance

Madame Marine ROSSET

Adjointe au maire de Paris chargée de la vie associative, du débat public, des conventions et des référendums d'initiative citoyenne, du Budget participatif, de la démocratie de proximité et des comptes-rendus de mandat par quartier

À Paris, le 29 mai 2026

Contribution du Nouveau Paris Populaire pour la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école

Le groupe Nouveau Paris Populaire considère que la crise du périscolaire parisien révèle l'échec de la politique menée par la majorité depuis 2014 : une politique fondée sur la précarisation de tout le secteur de l'enfance, de la crèche au collège, et sur l'irresponsabilité des décideurs politiques.

Dans ce contexte, **le lancement de cette convention citoyenne dans un calendrier extrêmement contraint interroge**. Comment prétendre traiter à la fois des urgences connues depuis des années : manque d'effectifs, précarité des personnels, défaut de formation, conditions d'accueil des enfants ; et des questions de fond sur les rythmes de l'enfant en quelques semaines seulement ?

D'autant plus qu'une convention citoyenne sur les temps de l'enfant a déjà été organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) l'an dernier et qu'elle a formulé de nombreuses recommandations dont plusieurs pourraient être mises en œuvre sans attendre.

Une convention citoyenne ne peut pas être un moyen de gagner du temps lorsque les diagnostics existent déjà, que les recommandations sont connues et que les enfants comme les personnels continuent de subir chaque jour les conséquences de l'inaction.

En effet, les difficultés du périscolaire parisien ne sont ni nouvelles ni méconnues : elles ont été documentées par les agents, les syndicats, les parents, les directrices et directeurs d'école, ainsi que par plusieurs travaux d'évaluation internes de la Ville

depuis plus de dix ans. **Dès 2015, l'Inspection générale pointait déjà des difficultés d'organisation, de pilotage, de coordination et de qualité du service.** La question n'est donc plus de savoir ce qui ne fonctionne pas, mais pourquoi les alertes répétées n'ont pas été suivies des décisions nécessaires.

En quinze ans, Paris a changé plusieurs fois l'organisation de la semaine scolaire (quatre jours de 2008 à 2013, quatre jours et demi depuis 2013) sans que la sécurité des enfants en ait jamais été pleinement garantie. **Le passage d'un format de semaine à l'autre n'a aucune conséquence directe sur la protection des enfants tant que les moyens de structurer véritablement la filière périscolaire ne sont pas réunis.**

La Ville ne peut l'ignorer : dès septembre 2015, le communiqué signé de la main du maire actuel, Emmanuel Grégoire, érigeait la lutte contre les infractions sexuelles sur mineurs en priorité et se félicitait d'avoir mis en place des dispositifs « d'un niveau unique en France ». Le problème était donc identifié bien avant le passage aux 4,5 jours, et il a perduré depuis, quel que soit le calendrier. **Le rythme scolaire n'a jamais été la variable déterminante : ce qui a manqué, sans interruption, c'est une filière périscolaire professionnalisée,** dotée, encadrée et contrôlée.

La répétition des annonces en est la preuve. **En 2015,** nous l'avons dit, **la municipalité présentait déjà un « plan d'action inédit pour protéger les enfants »**, articulé autour de trois axes : contrôles renforcés au recrutement, formation des agents à la détection, partage d'informations avec la Justice.

Le 14 novembre 2025, Patrick Bloche, adjoint chargé de l'éducation, dévoilait un nouveau plan, prévoyant la suspension systématique des agents signalés et le renforcement de la formation, alors que 46 animateurs avaient déjà été suspendus dans l'année, dont 20 pour des faits à caractère sexuel.

Cinq mois plus tard, en avril 2026, le plan d'urgence reprend pour l'essentiel les mêmes leviers, au moment même où le nouveau maire déclare qu'« il faut tout revoir depuis le début », soit quelques mois après le plan présenté par la même majorité. **Onze ans d'annonces, et 78 animateurs suspendus** sur les seuls premiers mois de 2026, dont 31 pour suspicion de violences sexuelles.

Ce qui est annoncé aujourd'hui l'avait déjà été hier, et n'a pas protégé les enfants. C'est pourquoi nous demandons qu'un **bilan rétrospectif de ces plans successifs, à commencer par celui de 2015, soit établi et communiqué aux membres de la convention** : qu'en a-t-il été de leur mise en œuvre ? Combien de contrôles effectués, de signalements reçus, de suites données ? Les conventionnels ne peuvent travailler sérieusement sans cette vérité.

Car c'est aux conventionnaires que va notre considération. **Nous saluons l'engagement des parents et des familles** qui entrent dans ce travail de bonne foi, malgré l'inquiétude et la colère légitimes que suscitent ces événements. **Leur mobilisation n'a jamais été la variable défaillante : c'est la compétence du personnel politique qui a fait défaut.** Et c'est précisément parce qu'ils s'engagent

sincèrement qu'ils méritent une information complète et une transparence totale, plutôt qu'une démarche qui viendrait, une fois encore, déplacer la responsabilité sur la seule réflexion citoyenne.

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que ces travaux soient menés dans un cadre impartial, co-construit et transparent. C'était l'objet de **notre vœu, adopté lors du dernier Conseil de Paris, relatif à la composition de l'audit indépendant et aux garanties d'effectivité de la convention.**

Les violences révélées ne sont pas des faits isolés : **elles sont le symptôme d'un système fondé** depuis des années sur la restriction de moyens, le sous-effectif, la précarité des personnels, l'absence de formation et la dégradation des conditions de travail. Les réponses ne peuvent donc être uniquement sécuritaires ou ponctuelles, comme elles l'ont été jusqu'ici : **elles appellent un investissement massif et une restructuration globale du service public éducatif parisien.**

Notre contribution est issue des propositions de **notre plan pour un service public d'Éducation Communale à Paris, lui-même élaboré en lien avec les représentants des professionnels, les organisations de parents d'élèves et le secteur associatif pendant la campagne électorale.** Nous avons remis ce plan à l'actuelle adjointe au Maire de Paris chargée des affaires scolaires et de la petite enfance par courrier en date du 7 avril 2026.

1. L'organisation du temps scolaire et périscolaire

Nous tenons à rappeler **les conclusions de la convention citoyenne nationale sur les temps de l'enfant organisée par le CESE** (Conseil économique social et environnemental) qui privilégie une meilleure répartition du temps scolaire sur cinq jours, du lundi au vendredi. Les experts auditionnés ont largement défendu le principe des 4,5 jours, estimant que la semaine de 4 jours concentre excessivement les apprentissages et allonge les journées des enfants.

Le CESE rappelle d'ailleurs que la semaine de 4 jours est devenue une exception française et que la quasi-totalité des travaux en chronobiologie plaident pour une meilleure répartition du temps scolaire. La convention souligne également que **la question ne peut pas être réduite à l'opposition simpliste entre « 4 jours » et « 4,5 jours », mais qu'elle doit intégrer l'ensemble des temps de l'enfant** : temps périscolaires, repos, pause méridienne, activités sportives et culturelles, transports ou encore inégalités sociales. Ces travaux existent déjà. Ils sont récents, documentés et publics. La Ville de Paris ne peut donc pas faire comme si elle partait d'une page blanche.

De plus, nous rappelons que **le service public d'éducation et le périscolaire existent d'abord pour accompagner les familles dans leur vie quotidienne.** À Paris, près d'un quart des familles avec enfants sont des familles monoparentales, très majoritairement assumées par des femmes. La capitale compte également une proportion très élevée de mères actives et des temps de trajet domicile-travail parmi les plus importants du pays. Dans le même temps, le coût de la garde d'enfants, des activités culturelles, sportives ou des centres de loisirs pèse lourdement sur les budgets populaires et des classes moyennes.

Derrière les débats sur les rythmes scolaires, il y a donc une réalité sociale : des parents qui travaillent tôt, finissent tard, jonglent avec les transports, les coûts de la vie et parfois plusieurs emplois.

Pour toutes ces raisons, l'État comme la Ville ont le devoir d'assurer un véritable service public éducatif adapté aux besoins des enfants et des familles, et non organisé selon des logiques de réduction budgétaire, de sous-effectifs permanents ou de privatisation progressive des activités éducatives et périscolaires.

Au contraire, les économies budgétaires et le recours massif à la précarité ont contribué à désorganiser durablement le service. Le **groupe Nouveau Paris Populaire défend un véritable service public éducatif municipal articulant scolaire et périscolaire du lundi au samedi, gratuit et accessible à tous,** avec un renforcement réel des moyens humains, des activités culturelles et sportives de qualité et des conditions de travail des personnels. **Nous proposons également la gratuité de la cantine** pour les premières tranches tarifaires ainsi qu'une baisse des tarifs pour les autres familles afin que l'accès à une alimentation de qualité et aux activités éducatives ne dépende plus du niveau de revenu.

Quel que soit le scénario retenu, il devra former un continuum éducatif cohérent entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, tenant compte des besoins des enfants comme des réalités des familles et des équipes (professeur·es, animateur·rices, directeur·rices). **Le premier enjeu est donc de mettre fin au cloisonnement entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire, qui conduit aujourd'hui à des organisations fragmentées où les directions d'école, les équipes d'animation et les professionnels intervenant auprès des enfants travaillent trop souvent sans coordination suffisante ni véritable temps commun.**

Nous plaidons pour :

- une articulation renforcée des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, à l'échelle de la journée et de la semaine ; nous proposons la mise en place de Conseils éducatifs de quartier pilotés par un adjoint au maire d'arrondissement en lien avec les services de la Ville, incluant les acteurs scolaires, périscolaires et associatifs ;
- une coordination renforcée entre l'Éducation nationale et la Ville de Paris ;

- une simplification de l'organisation pour les familles : il s'agit de désigner une personne référente pour les parents qui sera leur interlocuteur quel que soit le temps concerné ;
- que tout changement de rythme s'accompagne des moyens humains et matériels.

2. Les activités périscolaires et extrascolaires

Aujourd'hui, l'accès à des activités culturelles, sportives et éducatives de qualité reste encore trop dépendant du quartier, des moyens des familles ou de l'état du bâti scolaire. **Le périscolaire ne peut pas être un mode de garde : nous estimons que le projet pédagogique qui oriente l'action des personnels doit être clarifié.** Par exemple, nous devons penser le périscolaire comme un espace d'émancipation où les enfants doivent accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives auxquelles beaucoup d'enfants n'ont aujourd'hui pas accès ou de façon très discriminantes selon les établissements et les arrondissements.

Cela suppose que la Ville de Paris donne les moyens aux animateurs et animatrices de construire des projets pédagogiques ambitieux, à la hauteur des besoins des enfants et des attentes des familles.

Cela passe aussi par **l'accessibilité des locaux et faciliter les trajets pour les élèves et les équipes.** C'est pourquoi nous demandons de :

- renforcer l'accès des équipements sportifs aux écoles publiques ;
- maintenir et développer des équipements de proximité ;
- expérimenter des solutions de transport municipal adaptées aux activités périscolaires (bus scolaires, traverses).

Ces investissements doivent être accompagnés d'exigences fortes en matière de recrutement, de stabilité des équipes et de formation afin de construire enfin une véritable filière des métiers du périscolaire. Cela implique d'abord la titularisation et la déprécarisation des 4 000 vacataires permanents parmi les 8 000 vacataires actuels, afin de stabiliser durablement les équipes éducatives. **Il est également nécessaire de recruter 2 000 animateurs supplémentaires** sur la mandature pour enfin respecter les taux légaux d'encadrement des enfants.

Nous proposons également un renforcement de la formation initiale et continue via l'École des métiers de la DASC, avec des agents spécifiquement formés aux enjeux d'inclusion, de handicap, d'hygiène, de protection de l'enfance et d'accompagnement éducatif. **La revalorisation des métiers de l'animation doit aussi passer par une meilleure reconnaissance statutaire et salariale** : accès des directions périscolaires à la catégorie A, passage des animateurs et fonctions

adjointes en catégorie B, promotion interne renforcée et amélioration des rémunérations et des conditions de travail.

Les agents du périscolaire ne peuvent plus être considérés comme une simple variable d'ajustement du fonctionnement scolaire. Ils participent pleinement à la continuité éducative, à la sécurité et au développement des enfants et doivent être reconnus comme des professionnels de l'éducation à part entière.

Afin de permettre à l'ensemble des équipes pédagogiques de travailler sereinement, nous demandons également **la fin des taux d'encadrement dérogatoires**, et proposons les objectifs suivants :

- 1 animateur-ice pour 8 enfants en maternelle ;
- 1 animateur-ice pour 12 enfants en élémentaire ;
- 1 accompagnant-e par enfant en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Nous proposons de plus, d'expérimenter la création d'un contingent de postes d'éducateur-rices de jeunes enfants au sein du périscolaire, en priorité dans les écoles maternelles.

Les EJE relèvent d'un cadre d'emplois social de catégorie A de la fonction publique territoriale. Titulaires d'un diplôme d'État, ils et elles sont formé-es à l'observation des besoins de l'enfant, à la conception de projets éducatifs, à l'accompagnement des familles et à la coordination du travail des équipes.

Il ne s'agit évidemment pas de se substituer aux animateur-rices, dont le rôle d'encadrement, d'animation et de lien quotidien avec les enfants est indispensable. **Il s'agit d'apporter une expertise complémentaire**, en appui des équipes, pour mieux adapter l'organisation des temps périscolaires aux besoins réels des enfants : fatigue, rythmes, sécurité affective, inclusion, relation aux familles, articulation avec les équipes enseignantes et les personnels de la petite enfance.

Ces postes pourraient être conçus comme des postes ressources, à l'échelle d'un secteur ou d'un groupe d'écoles, afin d'accompagner les équipes, renforcer la qualité éducative du périscolaire et mieux prendre en compte la spécificité des très jeunes enfants, notamment en maternelle.

3. La protection, l'épanouissement des enfants et la confiance des parents :

Pour restaurer la confiance des parents, mais aussi des équipes éducatives, il est temps que la Ville de Paris prenne pleinement sa part de responsabilité dans la gestion du périscolaire.

Le système actuel de gestion par les CASPE ne permet pas une gestion de proximité réellement adaptée aux réalités des différents quartiers parisiens. À l'image des caisses des écoles, **la Ville pourrait ainsi mettre en place des instances dédiées au périscolaire au sein des mairies d'arrondissement**, afin d'assurer une gestion plus directe, et réactive en réponse aux besoins locaux. En parallèle, afin de sécuriser les enfants et les familles durant ces différents temps scolaires et périscolaires, il est essentiel de **garantir des mesures strictes, adaptées à chaque moment**, selon des principes clairs :

- l'interdiction stricte de l'isolement agent-enfant ;
- une organisation adaptée des espaces scolaires et périscolaires ;
- des protocoles clairs et connus de tous ;
- une chaîne de signalement unique, simple et accessible.

Ces mesures doivent s'accompagner **d'investissements importants dans le bâti scolaire et les sanitaires** afin de garantir un cadre de travail et d'éducation adaptés. Le constat sur le terrain est alarmant : locaux vieillissants, inadaptés aux enjeux climatiques et sanitaires avec des hivers sans chauffage et des salles de classes irrespirables l'été. Pour cela nous demandons de :

- rénover les sanitaires ;
- insonoriser les espaces de restauration collective ;
- limiter l'apport solaire ;
- améliorer la ventilation naturelle ;
- refroidir toutes les cours d'école.

Nous défendons également une **politique ambitieuse d'inclusion**, pour favoriser l'épanouissement de tous les enfants, **quelles que soient les ressources des familles**, avec :

- la cantine gratuite : d'abord pour les premières tranches puis tendre vers la gratuité intégrale d'ici la fin du mandat ;
- l'objectif de zéro enfant en situation de handicap sans accompagnement ;
- la création d'un métier d'« animateur·ice inclusion » ;
- la présence d'un·e ASEM par classe en maternelle ;
- la présence d'un·e agent d'hygiène par établissement ;
- un renforcement de la médecine scolaire afin de garantir à terme une visite médicale annuelle à chaque élève.

Enfin, nous considérons que **cette refondation nécessite un engagement budgétaire bien plus important que les annonces actuelles**. Ainsi que la mise en place d'un **calendrier des réformes**, afin d'avoir une vision concrète et structurée des différents plans d'actions et des budgets qui leurs sont associés.

Notre groupe soutiendra toute réforme qui donne enfin au périscolaire les moyens d'être reconnu pour ce qu'il est : un temps éducatif essentiel dans la vie des enfants. Nous serons particulièrement mobilisés lors des discussions budgétaires prévues au Conseil de Paris de juillet 2026. **Le périscolaire et l'extrascolaire relèvent des compétences de la Ville de Paris : en faire une priorité politique exige d'en faire une priorité budgétaire.** Sans cela, les risques pour les enfants et leurs familles persisteront.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le groupe Nouveau Paris Populaire au Conseil de Paris

Sophia Chikirou, coprésidente

Emile Meunier, coprésident